



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24139519



17 SEP. 2024

Greffé

N° d'entreprise : **0402 374 806**

Nom

(en entier) : **SIGN & FACADE LIÈGE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **à 4460 Grâce-Hollogne, Rue des Nouvelles Technologies 2**

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIÈGE VERS LA RÉGION FLAMANDE

D'un acte reçu par le notaire Lars HANSEN, notaire de résidence à Antwerpen (se-cond canton), agissant pour compte de la société à responsabilité limitée "Deckers notarissen", dont le siège est établi à 2000 Antwerpen (district Antwerpen), Léon Stynenstraat 75B (TVA BE 0469.875.423 RPM Antwerpen division Antwerpen), le quatre septembre deux mille vingt-quatre, délivré avant enregistrement, destiné ex-clusivement à être déposé au greffe du tribunal de l'entreprise, il apparaît que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SIGN & FACADE LIÈGE", ayant son siège à 4460 Grâce-Hollogne, Rue des Nouvelles Technologies 2, inscrite au registre des personnes morales à Liège (division Liège) sous le numéro d'entreprise 0402.374.806, a décidé de transférer avec effet immé-diat le siège de la société à 3294 Diest, Herestraat 29, en Région flamande.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

Le notaire Lars HANSEN

Sont déposés

- expédition de l'acte
- procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).